

**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION
ET D'EVALUATION :
« INFIRMIER PROTOCOLÉ ET SOUTIEN SANITAIRE
OPÉRATIONNEL »**

MARS 2023



Table des matières

1- Glossaire	5
2- Finalité de la formation	7
2.1 - Textes de références	7
3- Conception du parcours de la formation	9
3.1 - Inscription	9
3.2 - Parcours FOAD	10
4 - Organisation de la formation	11
5 - Mise en œuvre de la formation	13
5.1 - Les moyens logistiques et techniques	13
6 - Les évaluations	15
7 – La certification	17
8 - Blocs de compétences	19
8.1 - Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de la formation infirmier protocolé et SSO	20
8.2 - Blocs de compétences transversales liés aux domaines d'activité de la formation infirmier protocolé et SSO	29
Annexes	37
Annexe 1 - Programme	38
Annexe 2 - Objectifs de l'évaluation	41
Annexe 3 - Les Abaques	49
Annexe 4 - Fiche d'auto-évaluation	Hors pagination
Annexe 5 – Livret de professionnalisation	Hors pagination
Annexe 6 - Attestation	58

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : ACCompagnateur de PROximité
- **AMU** : Aide Médicale Urgente
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI** : Appareil Respiratoire Isolant
- **CASDIS** : Conseil d'Administration du SDIS
- **CIS** : Centre d'Incendie et de Secours
- **COD S** : Sensibilisation à la COnduite des véhicules sapeurs-pompiers
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours
- **ENSOSP** : Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **FC** : Fréquence Cardiaque
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **FORACC** : FORmateur ACCompagnateur
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GIFF** : Groupe d'Intervention Feu de Forêt
- **GNR** : Guide National de Référence
- **GTO** : Guide des Techniques Opérationnelles
- **ICP** : Indicateurs de la Condition Physique
- **ISP** : Infirmier de Sapeur-Pompier
- **MSP** : Médecin de Sapeur-Pompier
- **MSP** : Mise en Situation Professionnelle
- **OBNT** : Ordre de Base National des Transmissions
- **OCT** : Ordre Complémentaire des Transmissions
- **PEX** : Partages d'EXpériences
- **PIO** : Partages d'Informations Opérationnelles
- **PISU** : Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence
- **PRAP** : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **PRV** : Point de Rassemblement des Victimes
- **QCM** : Questionnaire à Choix Multiples

- **RETEX** : RETour d'EXpérience
- **RIOFE** : Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RPS** : Risques Psycho-Sociaux
- **SAU** : Service d'Accueil des Urgences
- **SDIS 04** : Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{te}-Provence
- **SDS** : Sous-Direction Santé
- **SINUS** : Système d'Information NUMérique Standardisé
- **SITAC** : Situation TACTique
- **SMUR** : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
- **SP** : Sapeur-Pompier
- **SpCO** : Carboxy Hémoglobine
- **SPP** : Sapeur-Pompier Professionnel
- **SPV** : Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS** : Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM** : Service de Santé et de Secours Médical
- **SSO** : Soutien Sanitaire Opérationnel
- **SSUAP** : Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes
- **T°** : Température Corporelle
- **VEISS** : Visite d'Entretien Infirmier de Soins en Service
- **VLMI** : Véhicule Léger Médecin Infirmier
- **VMA** : Visite Médicale d'Aptitude
- **VSAV** : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation de Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) et des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU) des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ISP) et des Médecins Sapeurs-Pompiers (MSP) du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence (SDIS 04).

C'est le document de référence en matière de conception pédagogique.

2.1 - Textes de références

- Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-24 à R.141425-28,
- Code de la Santé Publique, articles L4021-1 à L4021-8 sur le développement professionnel continu et articles R.4311-1 à R.4312-32 relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier,
- Circulaire Interministérielle N° DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015, relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et à l'aide médicale urgente,
- Décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,
- Décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- Arrêté du 16 août 2004 relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Règlement formation du SDIS 04, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020.

Règlementairement, les modules de secourisme peuvent être dispensés en interne au SDIS par équivalence avec la formation d'équipier Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP). Les autres modules sont dispensés par l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP). Néanmoins, pour tenir compte de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et de l'adaptation du contenu des formations au besoin du SDIS, il est proposé de former les ISP en interne selon les équivalences suivantes :

Modules ENSOSP	Equivalent modules SDIS04
Module secourisme	Equipier SSUAP
	Module Transverse
Module sécurité civile	Sensibilisation à la conduite des véhicules sapeurs-pompiers (CODS)
	Infirmier protocolé et SSO
Module d'urgence	
Module santé publique	Visite Médicale d'Aptitude (VMA)
	Visite d'Entretien d'Infirmiers de Soins en Service (VEISS)

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences définies par la Sous-Direction Santé (SDS) du SDISO4. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents SDS du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

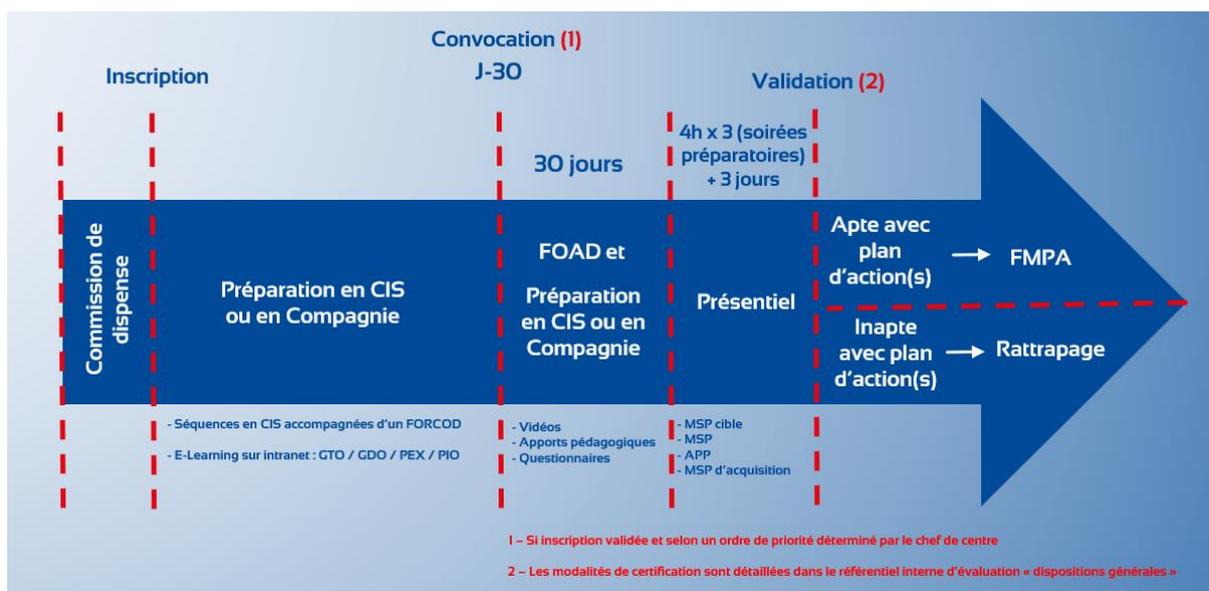
L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par l'apprenant. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une formation « Infirmier protocolé et SSO » :



3.1 – Inscription

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEB FOR », un mois avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation de l'apprenant est complet ;
- Le nombre de places est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie ;
- Les prérequis sont vérifiés.

3.2 – Parcours FOAD

Dès la validation de la participation de l'apprenant à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme FOAD.

Il doit alors réaliser son parcours de formation à distance obligatoire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée de :

- D'une vidéo de lancement,
- D'autodiagnostic,
- D'apports pédagogiques et de mises en situation,
- D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines suivants :

- Analyser la situation et définir un SSO,
- Analyser la situation et rechercher les risques spécifiques afin d'anticiper l'organisation,
- Prévenir la survenue d'accident ou de malaise,
- Traiter et prendre en charge individuellement et collectivement les blessés et les victimes de malaise,
- Assurer le suivi post-exposition.

L'organisation pédagogique sur 3 soirées préparatoires de 4h et trois journées de 8h est déterminée selon le nombre de personnes dans le groupe.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (cf annexe).

5 - Mise en œuvre de la formation

Pour mémoire, le parcours de formation d'une nouvelle recrue comprend :

- 1^{ère} année : COD S, module transverse, équipier SSUAP,
- 2^{ème} année : Infirmier protocolé,
- 3^{ème} année : VMA, VEISS (si nécessaire).

Les formations sont dispensées par une équipe pédagogique composée d'un responsable de formation du SDIS 04 obligatoirement FORMateur ACCompagnateur (FOR ACC), ISP ou MSP, et de deux formateurs ACCompagnateur de PROximité (ACC PRO), ISP ou chef de groupe inscrit sur liste d'aptitude.

Les fiches d'auto-évaluations et les livrets de professionnalisation seront également fournis (cf annexe). Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'utilisation de sites soient signées et respectées. Pour cela, il devra se renseigner auprès du bureau ingénierie pédagogique du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs	Assistants	Logisticien
6 à 12	1 FOR ACC MSP ou ISP	1 ACCPRO ISP ou chef de groupe pour 6 apprenants	Sans objet	Sans objet

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Le matériel affecté à cette formation comprend des équipements individuels et collectifs de base adaptés aux risques, pour les opérations relevant de leur spécialité.

Equipement individuel de base :

- Tenue de travail SPFI avec galon,
- Veste de feu,
- Equipement(s) de Protection Individuelle (EPI) spécifique(s) (cagoule de fuite, autre...),
- Effets adaptés si nécessaire (protection contre le froid, la pluie...),
- Bloc note,
- Stylos multicolore,

Equipement collectif de base :

- 1 Véhicule Léger Médecin Infirmier (VLMI) pour 6 apprenants (1 VLMI par atelier de simulation),
- Mannequin de simulation (adulte, enfant et nourrisson) avec leur système de pilotage,
- 2 Moniteurs multiparamétriques de simulation,

- 1 Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) pour 6 apprenants,
- Consommables (cathéter, solutés, perfuseurs, seringues...),
- Produits médicamenteux,
- Un ordinateur pour les cours,
- 1 vidéo projecteur,
- Kit de soutien sanitaire,
- 1 radio par équipage et 1 radio pour l'encadrement.

6 - Les évaluations

La formation d'infirmier protocolé et SSO du SDIS 04 est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter à minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

A la fin de la formation, une évaluation écrite de type Questionnaire à Choix Multiple (QCM) de 20 questions, avec une note d'au moins 12/20 et 2 MSP tirées au sort déterminent la validation.

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation.

L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - La certification

Selon que l'apprenant soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : le directeur de l'organisme de formation, ou son représentant,
- D'un rapporteur : le responsable de la formation,
- Du médecin chef ou son représentant,
- D'un ISP ayant participé à la formation.

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur les sites internet du ministère de l'Intérieur et de l'ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

8.1 - Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de l'infirmier protocolé et SSO

Bloc de compétences 1
<p>Activité : Analyser la situation et apporter ses compétences (PISU et SSO) dans le dispositif opérationnel</p>
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Prendre en compte la mission ➤ 2 – Identifier le type de sinistre et les risques présents ➤ 3 – Travailler en équipe et collaborer ➤ 4 - Evaluer et analyser une situation clinique en intervention d'Aide Médicale Urgente (AMU) ou en SSO
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – interpréter l'ordre de mission <ul style="list-style-type: none"> - S'insérer dans le dispositif opérationnel - Prendre contact avec le Commandant des Opérations de Secours (COS) - Identifier le nombre d'intervenants présents et en transit - Dimensionner une éventuelle demande de renfort sanitaire ➤ 2 – Adapter son EPI aux risques présents <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les risques principaux - Identifier les risques particuliers (chimiques, radiologiques, biologiques ...) ➤ 3 – Communiquer avec les différents acteurs (COS, VSAV, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), médecin civil...) en situation critique dans le contexte de l'AMU ou en SSO <ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec l'ensemble des acteurs lors d'une intervention d'AMU ou en SSO ➤ 4 – Déterminer une éventuelle prise en charge de victimes « civiles » <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'organisation d'un Point de Rassemblement des Victimes (PRV) - Prévoir l'organisation d'une zone de réhabilitation/soutien - Dimensionner une éventuelle demande de renfort sanitaire - Anticiper l'évolution possible d'une situation clinique et déterminer les mesures prioritaires à entreprendre
<p style="text-align: center;">Eléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Savoir organiser un dispositif - Anticiper l'évolution de la situation - Savoir interpréter une Situation TACTique (SITAC) - Savoir interpréter un Ordre Complémentaire des Transmissions (OCT) - Etre en capacité de trouver l'itinéraire adapté - Identifier les particularités psycho-sociales des Sapeurs-Pompiers (SP) - Identifier les différents partenaires du SDISO4 - Utiliser les moyens de communication à sa disposition - Partager les informations nécessaires à la conduite de l'intervention avec les différents intervenants - Conseiller le COS dans les domaines du SSUAP - Accompagner un médecin dans la réalisation des gestes médicaux - Surveiller l'état clinique d'une victime notamment par la mise en œuvre de dispositifs biomédicaux - Prioriser les actions de soins en concertation avec les autres intervenants (COS/SAMU/SMUR) - Adapter la mise en condition de surveillance en fonction du devenir de la victime ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une conduite calme - Faire preuve d'anticipation - Etre force de propositions auprès du COS - Faire preuve de bienveillance, discipline et d'altruisme - Avoir le sens des responsabilités

➤ **Connaissances :**

- Connaître l'organisation de la chaîne de commandement
- Connaître l'organisation de la chaîne de secours médical
- Connaître l'Ordre de Base National des Transmissions (OBNT)
- Connaître la réglementation sur les missions de la Sous-Direction Santé (SDS)
- Connaître la réglementation sur l'organisation du SDISO4
- Connaître la réglementation sur les partenaires de l'urgence et des situations de crises
- Connaître les relations de la SDS avec les services et les groupements du SDIS ainsi qu'avec les chefs de Centre d'Incendie et de Secours (CIS)

Ressources à minima :

- Diaporama « PRV » – Zone de réhabilitation »
- Diaporama « les transmissions, moyens et procédures »
- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Circulaire interministérielle du 5 juin 2015 portant sur les secours à personnes

Bloc de compétences 2
Activité : Prévenir la survenue d'accident ou de malaise
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Mettre en place les mesures préventives adaptées ➤ 2 – Organiser des actions de soutien des intervenants
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Déterminer les contraintes physiques liées aux actions réalisées <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les contraintes physiques liées aux conditions météorologiques - Proposer au COS, l'adaptation des EPI selon la situation - Procéder à des actions de contrôle sur les porteurs d'Appareils Respiratoires Isolants (ARI) (Fréquence Cardiaque (FC), Température corporelle (T°), Carboxy Hémoglobine (SpCO)...) ➤ 2 - Proposer au COS la relève du personnel fortement engagé (attaque, sauvetages ...) <ul style="list-style-type: none"> - Proposer au COS l'organisation de temps de repos du personnel engagé - Organiser la remise en condition du personnel (repos, réhydratation...)
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Lire les abaques - Maitriser les abaques - Anticiper l'évolution des conditions d'intervention ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Être observateur - Donner des ordres clairs - Rendre-compte au COS ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les abaques : Températures corrigées, consommation d'eau...
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les abaques (Cf. Annexe 3) ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Bloc de compétences 3
Activité : Traiter et prendre en charge individuellement et collectivement les blessés et victimes de malaise
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Organiser la prise en charge collective de plusieurs blessés et/ou victimes de malaise ➤ 2 - Prendre en charge individuellement les blessés
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Organiser une chaîne médicale de soutien et de secours <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le dispositif en fonction de l'évolution de la situation (renforcement, allègement) - Anticiper le réapprovisionnement en logistique alimentaire et sanitaire ➤ 2 – Mettre en place des actes de soins curatifs (plaie, traumatismes bénins, soins oculaires ...) <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le(s) PISU(s) adapté(s) - Organiser la surveillance du personnel traité
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les actions - Anticiper les possibilités d'évolution de prise en charge de victimes ➤ Attitudes <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une conduite calme - Donner des ordres clairs - Faire preuve d'organisation ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'organisation du commandement sur une opération de secours
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ PISU ➤ Diaporama « PRV » ➤ Règlement intérieur du SDIS04 ➤ Règlement opérationnel du SDIS04

Bloc de compétences 4
Activité : Rendre compte des actions menées et les analyser
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Rendre compte des actions menées auprès de la chaîne de commandement ➤ 2 – Réaliser l'information post-action curative ➤ 3 – Participer au retour d'expérience
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Rédiger un compte-rendu circonstancier <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les accidents et/ou presque-accidents ➤ 2 – Planifier un suivi médical si besoin <ul style="list-style-type: none"> - Informer la SDS de tout incident concernant un SP (Suivi, aptitude ultérieure ...) ➤ 3 – Contribuer à la rédaction d'un Retour d'Expérience (RETEX) <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger un Partage d'Expérience (PEX) si nécessaire
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Savoir rédiger un compte-rendu - Transmettre les informations et consignes - Proposer des actes d'amélioration ➤ Attitudes <ul style="list-style-type: none"> - Être objectif - Rester factuel ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'aptitude SP
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte rendu d'intervention ➤ Règlement intérieur du SDIS04 ➤ Règlement opérationnel du SDIS04

Bloc de compétences 5
Activité : Réaliser l'examen infirmier d'une victime
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Collecter toutes les données pertinentes et les utiliser à bon escient pour un examen infirmier ➤ 2 - Déterminer les actions de soins infirmiers à visée diagnostique ou thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect des PISU
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Faire un bilan ABCDE (Airway/Voie aérienne – Breathing/Ventilation – Circulation – Disability/Neurologique – Exposure/Exposition) ➤ 2 - Mettre en œuvre des actes de soins infirmiers selon les règles de bonnes pratiques professionnelles.
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les gestes techniques du bilan ABCDE - Maitriser les outils de diagnostics spécifiques (stéthoscope, RAD 57 détecteur CO capillaire, Hémocue capteur d'hémoglobine capillaire, électrocardiogramme, thermomètre hypothermique) - Mettre en œuvre les actes du rôle propre Infirmier selon le code de la santé publique. ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une conduite calme - Faire preuve d'anticipation - Être force de propositions auprès du COS - Faire preuve de bienveillance, discipline et d'altruisme - Avoir le sens des responsabilités ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur l'organisation du SDIS04 dont la SDS - Réglementation sur les partenaires de l'urgence et des situations de crises - Relations SDS avec les services et groupement du SDIS ainsi que les chefs de CIS
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement intérieur du SDIS04 ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ Circulaire interministérielle du 5 juin 2015 portant sur les secours à personne

Bloc de compétences 6
Activité : Respecter la procédure des PISU
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Appliquer les questions décisionnelles ➤ 2 – Effectuer les actions secouristes ➤ 3 – Respecter le temps de prise en charge dans l'intervalle de « l'heure d'or »
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Prendre en compte les questions d'exclusions et d'inclusions <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic infirmier différentiel ➤ 2 - Vérifier que les actions secouristes sur la victime soient conformes aux recommandations nationales relatives à l'unité d'enseignement de premiers secours en équipe <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité de l'utilisation du matériel médico-secouriste ➤ 3 - Assurer via le COS, la demande de renfort médical dans les plus brefs délais <ul style="list-style-type: none"> - Dérouler les PISU avec fluidité - Respecter la conduite à tenir
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les informations recueillies - Choisir le PISU selon le bénéfice/risque pour la victime - Maîtriser les gestes secouristes ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une conduite calme - Faire preuve d'anticipation - Être force de propositions auprès du COS - Faire preuve de bienveillance, discipline et d'altruisme - Avoir le sens des responsabilités ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les gestes secouristes en conformité avec les recommandations nationales relatives à l'unité d'enseignement de premiers secours en équipe - Maîtriser le contenu des PISU
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulaire interministérielle du 5 juin 2015 portant sur les secours à personne ➤ Code de la santé publique ➤ Memento PISU 2022

Bloc de compétences 7
Activité : Transmettre un bilan infirmier aux différents acteurs
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Rédiger des bilans infirmiers ➤ 2 - Transmettre des bilans infirmiers par voie orale (radio ou téléphone)
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Rédiger de façon détaillée et structurée un bilan ABCDE sur la fiche de compte rendu d'intervention infirmier <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la surveillance biométrique de la victime tout au long de l'intervention - Laisser une copie du compte rendu d'intervention à la personne receveur (chef d'agrès du VSAV, SMUR, Service d'Accueil des Urgences (SAU)) ➤ 2 - Transmettre le bilan infirmier oralement de façon précise et structurée aux intervenants concernés (chef d'agrès du VSAV, SAMU, SMUR et SAU) <ul style="list-style-type: none"> - Faire parvenir l'original du bilan à la SDS
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Être précis et concis dans la rédaction du bilan - Utiliser des termes paramédicaux adaptés au public receveur - Identifier les différents acteurs et partenaires du SDIS 04 ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une conduite calme - Faire preuve d'anticipation - Être force de propositions auprès du COS - Faire preuve de bienveillance, discipline et d'altruisme - Avoir le sens des responsabilités ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser la radio selon les procédures - Connaître la procédure d'appel téléphonique via le CODIS
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulaire interministérielle du 5 juin 2015 portant sur les secours à personne ➤ Code de la santé publique ➤ Memento PISU 2022

Bloc de compétences 8
Activité : Développer une efficacité technique
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'adapter à la situation d'urgence ➤ 2 - Organiser l'action infirmière ➤ 3 - S'intégrer dans le dispositif opérationnel pour la prise en charge de la victime auprès des secouristes
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Agir avec dynamisme <ul style="list-style-type: none"> - Agir avec discernement et calme lors de la prise en charge de la victime ➤ 2 - Être organisé dans ses actions de secours paramédicaux <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les préparations thérapeutiques selon les recommandations médicales ➤ 3 - S'intégrer dans le dispositif et respecter les rôles de chacun lors de la prise en charge de la victime <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'action des soins autour de la victime en binôme avec le CA VSAV ou l'équipage désigné
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Être précis dans les gestes techniques infirmiers comme la pose de voie veineuse, le dispositif intra-osseux, attelles à traction... - Maîtriser les préparations de produits médicamenteux - S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner au sein d'une équipe de secours - Adopter une conduite calme - Faire preuve d'anticipation - Être force de propositions auprès du COS - Faire preuve de bienveillance, discipline et d'altruisme - Avoir le sens des responsabilités - Avoir une aptitude de travail pluridisciplinaire - Communiquer selon son rôle dans le dispositif ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les recommandations médicales dans l'utilisation du matériel spécifique du VLMI - Connaître l'organisation du SSUAP
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulaire interministérielle du 5 juin 2015 portant sur les secours à personne ➤ Code de la santé publique ➤ Memento PISU 2022 ➤ Recommandation nationales relatives à l'unité d'enseignement de premiers secours en équipe

8.2- Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités de l'infirmier protocolé et SSO

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service (SSQVS)
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité ➤ 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions ➤ 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel ➤ 4 - Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) ➤ 2 - Connaître les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres et solliciter si besoin l'aide d'un officier sécurité - Connaître, utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celles de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➤ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers afin d'enrichir ses connaissances et ses compétences et les partager dans un climat de confiance ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel physique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux Indicateurs de la Condition Physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<p style="text-align: center;">Éléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés - Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et psychologiques - Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques - Réaliser des gestes et avoir des postures aux contraintes physiologiques - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...) - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions

- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

➤ **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

➤ **Connaissances :**

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SDIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et règlementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- La gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SDIS (SSSM, psychologue...)
- La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences transversales B
Activité : S'impliquer dans son emploi
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➤ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➤ 3 - Développer et encourager la réflexivité ➤ 4 - Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif ➤ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 7 - Diffuser la culture du service public
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➤ 2 - Adapter son comportement aux circonstances <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les évolutions de la situation ➤ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 4 - Développer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances ➤ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits ➤ 6 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'usage conformément aux valeurs du service public ➤ 7 - Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS ➤ 8 - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Agir avec une réactivité adaptée - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les normes de l'organisation

➤ **Connaissances :**

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SDIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnement territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Echanger et partager les informations ➤ 4 - Développer le collectif en qualité de leader
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bienveillance ➤ 3 - Echanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➤ 4 - Dynamiser le groupe et l'esprit collectif <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser diversité et mixité
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser tous types équipements SIC - Communiquer (ou pas) avec les médias ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) - S'adapter à l'évolution des TIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et missions du SDIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et de la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective - La boucle « observer, analyser, agir » - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle - Gestuelle et gestion de l'oral - Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale (régulation avec les centres d'appels d'urgence 15-17-18-112) - Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission - Procédures et langage radio

- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler les équipements de protection individuelle ➤ 2 - Contrôler les matériels et véhicules ➤ 3 - Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés ➤ 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Annexes

- Annexe 1 Programme type
- Annexe 2 Objectif de l'évaluation
- Annexe 3 Abaques
- Annexe 4 Fiche d'auto-évaluation
- Annexe 5 Livret de professionnalisation
- Annexe 6 Attestation

Annexe I - Programme type formation infirmier protocolé et SSO

1^{ère} soirée

Horaires	Contenu
18h00 - 18h15	Présentation de la formation : ➤ Planning et thèmes
18h15 – 19h30	APP du bilan ABCDE : ➤ Présentation du bilan des voies aériennes « A » ➤ Présentation du bilan de la ventilation « B » ➤ Présentation du bilan de circulation « C » ➤ Présentation du bilan neurologique « D » ➤ Présentation du bilan d'Exposition « E »
19h30 – 22h00	MSP sur les différents items du bilan ABCDE avec auto-évaluation

2^{ème} soirée

Horaires	Contenu
18h00 – 19h00	Présentation et explication des PISU (1 ^{ère} partie)
19h00 – 22h00	Ateliers pratique de simulation des PISU avec auto-évaluation

3^{ème} soirée

Horaires	Contenu
18h00 – 19h00	Présentation et explication des PISU (2 ^{ème} partie)
19h00 – 22h00	Ateliers pratique de simulation des PISU avec auto-évaluation

1^{ère} journée complète

Horaires	Contenu
08h00 - 10h00	MSP 1 ^{ère} partie groupes 1 et 2
10h00 - 12h00	MSP 2 ^{ème} partie groupes 1 et 2
13h00 - 15h00	APP Accouchement inopiné
15h00 - 17h00	MSP 3 ^{ème} partie groupes 1 et 2

2^{ème} journée complète

Horaires	Contenu
08h00 - 08h45	Travail de groupe : ➤ Objectifs d'un SSO
08h45 - 09h00	Vidéos : ➤ Accidentologie ➤ PRV ➤ Port des EPI
09h00 - 10h00	Travail de groupe ➤ Reconnaissance (Actions à mener: prise de l'alerte, ASLL, anticipation)
10h00 - 11h30	APP : ➤ PRV ➤ Zone de soutien
11h30 - 12h30	APP : ➤ Feu de forêt ➤ Soutien de police
14h00 - 16h00	APP : ➤ Feu de forêt en été ➤ Outils « Heat Index » ➤ Apports hydriques
16h00 - 17h00	APP : ➤ Feu de pavillon

3^{ème} journée complète

Horaires	Contenu
08h00 - 10h00	MSP 4 ^{ème} partie groupes 1 et 2
10h00 - 12h00	MSP 5 ^{ème} partie groupes 1 et 2
13h00 - 13h45	QCM
13h45 - 16h30	2 ateliers pour épreuves pratiques Nettoyage et reconditionnement
16h30 - 17h00	Colloque de fin de stage

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités de la formation Infirmier protocolé et SSO

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1 - Analyser la situation et apporter ses compétences (PISU et SSO) dans le dispositif opérationnel	1 - Prendre en compte la mission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interpréter l'ordre de mission ➤ S'insérer dans le dispositif opérationnel ➤ Prendre contact avec le COS ➤ Identifier le nombre d'intervenants présents et en transit ➤ Dimensionner une éventuelle demande de renfort sanitaire 	
	2 - Identifier le type de sinistre et les risques présents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter son EPI aux risques présents ➤ Déterminer les risques principaux ➤ Identifier les risques particuliers (chimiques, radiologiques, biologiques...) 	
	3 - Travailler en équipe et collaborer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer avec les différents acteurs (COS, VSAV, SMUR, médecins civils...) en situation critique dans le contexte de l'AMU ou en SSO ➤ Collaborer avec l'ensemble des acteurs lors d'une intervention d'AMU ou en SSO 	
	4 - Évaluer et analyser une situation clinique en intervention AMU ou SSO	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer une éventuelle prise en charge de victimes « civiles » ➤ Prévoir l'organisation d'un PRV ➤ Prévoir l'organisation d'une zone de réhabilitation/soutien ➤ Dimensionner une éventuelle demande de renfort sanitaire ➤ Anticiper l'évolution possible d'une situation clinique et déterminer les mesures prioritaires à entreprendre 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
2 - Prévenir la survenue d'accident ou de malaise	1 - Mettre en place les mesures préventives adaptées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer les contraintes physiques liées aux actions réalisées ➤ Identifier les contraintes physiques liées aux conditions météorologiques ➤ Proposer au COS, l'adaptation des EPI selon la situation ➤ Procéder à des actions de contrôle sur les porteurs d'ARI (FC / T° / SpCO...) 	
	2 - Organiser des actions de soutien des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer au COS la relève du personnel fortement engagé (attaque, sauvetage...) ➤ Proposer au COS l'organisation de temps de repos du personnel engagé ➤ Organiser la remise en condition du personnel (repos, hydratation...) 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
3 - Traiter et prendre en charge individuellement et collectivement les blessés et victimes de malaise	1 - Organiser la prise en charge collective de plusieurs blessés et/ou victimes de malaise	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser une chaîne médicale de soutien et de secours ➤ Adapter le dispositif en fonction de l'évolution de la situation (renforcement, allègement) ➤ Anticiper le réapprovisionnement en logistique alimentaire et sanitaire 	
	2 - Prendre en charge individuellement les blessés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des actes de soins curatifs (plaie, traumatismes bénins, soins oculaires...) ➤ Mettre en œuvre le(s) PISU(s) adapté(s) ➤ Organiser la surveillance du personnel traité 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
4 - Rendre compte des actions menées et les analyser	1 - Rendre compte des actions menées auprès de la chaîne de commandement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger un compte-rendu circonstancier ➤ Signaler les accidents et/ou presque-accidents 	
	2 - Réaliser l'information post-action curative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planifier un suivi médical si besoin ➤ Informer la SDS de tout incident concernant un SP (suivi, aptitude ultérieure...) 	
	3 - Participer au retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la rédaction d'un RETEX ➤ Rédiger un PEX si nécessaire 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
5 - Réaliser l'examen infirmier d'une victime	1 - Collecter toutes les données pertinentes et les utiliser à bon escient pour un examen infirmier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un bilan ABCDE 	
	2 - Déterminer les actions de soins infirmiers à visée diagnostique ou thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect des PISU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des actes de soins infirmiers du rôle propre selon les règles de bonne pratiques professionnelles 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
6 - Respecter la procédure des PISU	1 - Appliquer les questions décisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les questions d'exclusions et d'inclusions ➤ Faire un diagnostic infirmier différentiel 	
	2 - Effectuer les actions secouristes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier que les actions secouristes sur la victime soient conformes aux recommandations nationales relatives à l'unité d'enseignement de premiers secours en équipe ➤ Vérifier la conformité de l'utilisation des matériaux médico-secouriste 	
	3 - Respecter le temps de prise en charge dans l'intervalle de « l'heure d'or »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer via le COS la demande de renfort médical dans les plus bref délais ➤ Dérouler les PISU avec fluidité ➤ Respecter la conduite à tenir 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
7 - Transmettre un bilan infirmier aux différents acteurs	1 - Rédiger des bilans infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger de façon détaillée et structurée un bilan ABCDE sur la fiche de compte-rendu d'intervention infirmier ➤ Suivre la surveillance biométrique de la victime tout au long de l'intervention ➤ Laisser une copie du compte-rendu d'intervention à la personne receveur (chef d'agrès du VSAV, SMUR, SAU...) 	
	2 - Transmettre des bilans infirmiers par voie orale (radio ou téléphone)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre oralement de façon précise et structurée aux intervenants concernés (chef d'agrès du VSAV, SAMU, SMUR, SAU...) ➤ Faire parvenir l'original du bilan SDS 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
8 - Développer une efficacité technique	1 - S'adapter à la situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir avec dynamisme ➤ Agir avec discernement et calme lors de la prise en charge de la victime 	
	2 - Organiser l'action infirmière	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être organisé dans ses actions de secours paramédicaux ➤ Respecter les préparations thérapeutiques selon les recommandations médicales 	
	3 - S'intégrer dans le dispositif opérationnel pour la prise en charge de la victime auprès des secouristes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'intégrer dans le dispositif et respecter les rôles de chacun lors de la prise en charge de la victime ➤ Coordonner l'action des soins autour de la victime en binôme avec le CA VSAV ou l'équipage désigné 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.2 - Compétences transversales de la formation infirmier protocolé et SSO

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) 	
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres et solliciter si besoin l'aide d'un officier sécurité - Connaître, utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 	
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles - Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer et entretenir des liens sociaux professionnels variés et réguliers afin d'enrichir ses connaissances et ses compétences et les partager dans un climat de confiance. 	
	Préserver le potentiel physique et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Autoévaluer son potentiel physique - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	- Observer la situation, le contexte, l'environnement - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes	
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	- Adapter son comportement aux circonstances - Anticiper sur les évolutions de la situation	
	Développer et encourager la réflexivité	- Autoévaluer les compétences et connaissances - Identifier les axes d'amélioration à développer	
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	- Développer les compétences et connaissances - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances	
	Comprendre et rédiger des écrits	- Utiliser les moyens de communication à disposition - Comprendre les documents écrits - Élaborer des écrits	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	- Agir conformément aux missions du service public - Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public	
	Diffuser la culture du service public	- Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SDIS - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SDIS	
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	- Analyser les forces et faiblesses du collectif - Développer la notion de collectif	
	Travailler avec et pour le collectif	- Partager l'intérêt commun - Favoriser la bienveillance	
	Échanger et partager les informations	- Échanger avec bienveillance et attention - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées	
	Développer le collectif en qualité de leader	- Dynamiser le groupe et l'esprit collectif - Valoriser diversité et mixité	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler les équipements de protection individuelle 	
	Organiser les matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement - Réaliser des contrôles croisés 	
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 3 - Abaques


sdis sapeurs
pompiers
Alpes de Haute-Provence

COMPTE-RENDU DE SOUTIEN SANITAIRE OPERATIONNEL

Rédacteur : *Fonction :* *C.I.S. :*

PRESENTATION GENERALE DE L'INTERVENTION

Date/heure de début d'intervention :/...../..... àH.....
 Date/heure de fin d'intervention :/...../..... àH.....
 Type d'intervention :
 Date/heure d'engagement du soutien sanitaire :/...../..... àH.....
 Date/heure de désengagement du soutien sanitaire :/...../..... àH.....

Localisation du sinistre :
Particularités du terrain ou du site
(terrain accidenté, forte dénivellée, sous-terrain, hauteur, terrain glissant, grande superficie, densité de végétations, type de végétation ...):
 Préciser :

Type de bâtiment concerné (habitation, usine, ERP, nombre d'étage, accès, ...):

ANALYSE DES RISQUES

Risque particulier identifié à l'alerte ou à l'arrivée sur le site : OUI NON

Préciser :

MOYENS OPERATIONNELS ENGAGES

Renfort d'autres SDIS OUI NON

Si oui → *Départements :* *Moyens humains(Nb) :* *SP* *Moyen matériels :*

Moyen engagés sur le site :
Moyens sanitaires engagés sur le site :
Secours médicaux et/ou secouristes : OUI NON

SAMU/SMUR (Nb)..... VLMI (Nb) VSAV (Nb)..... ASSOCIATION (Nb).....

Force de l'ordre : OUI NON

Police Gendarmerie

Moyens militaire : OUI NON

- *Origine :*
 - *Nombre de personnes engagées :* *Nombre d'engins engagés :*

Autres :


 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
 www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr

GESTION OPERATIONNEL ET COMMANDEMENT

Commandement des moyens engagés :

- C.O.S :

DESCRIPTION SCHEMATIQUE DE L'INTERVENTION « SITAC » ET SAOIEC

Croquis d'ensemble

SITAC

Situation Anticipation Objectif Idée de Manœuvre Exécution Commandement

Moyens Logistiques :



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr

FICHE DE CALCUL DE LA TEMPERATURE DE L'AIR CORRIGE ET D'EVALUATION DES APPORTS HYDRIQUES						
CALCUL DE LA TEMPERATURE DE L'AIR AMBIANT CORRIGEE						
Température de l'air ambiant relevé à l'ombre				→	°C	
Correction de la température selon le taux d'hygrométrie (si ≤ 30% : pas d'ajustement) Si le taux d'humidité se situe entre deux valeurs, ajouter 0,7°C à la valeur inférieures pour obtenir la valeur intermédiaire.						
<input type="checkbox"/> 40% : ajouter 1,8°C <input type="checkbox"/> 50% : ajouter 3,5°C <input type="checkbox"/> 60% : ajouter 5°C <input type="checkbox"/> 70% : ajouter 6,4°C <input type="checkbox"/> 80% : ajouter 7,7°C <input type="checkbox"/> 90% et plus : ajouter 8,9°C				→	+ °C	
Correction de la température en fonction de l'ensoleillement <input type="checkbox"/> Plein soleil, sans nuage : ajouter 5°C <input type="checkbox"/> Ciel partiellement couvert : ajouter 2,7°C <input type="checkbox"/> Si le travail se fait à l'ombre, le soir, ou en l'absence de chaleur : pas d'ajustement						
				→	+ °C	
Correction de la température en fonction de l'habillement <input type="checkbox"/> Port de vêtement en coton ou de tenue FI simple : ajouter 4,4°C <input type="checkbox"/> Si tenue de feu ou combinaison étanche : Risque majeure, ajouter 8,8°C						
				→	+ °C	
 TEMPERATURE DE L'AIR CORRIGEE				→	= °C	

T° de l'air corrigée	Travail léger	Travail moyen	Travail lourd	Apport hydriques recommandés	Type d'apports	Température des boissons
30,4°C ou moins				250 ml toutes les 20 minutes	4 PRINCIPES 1. Boire par petites quantités, avant pendant et après l'effort, avant de ressentir la sensation de soif. 2. Ne jamais boire plus de 1,5 litres d'eau par heure 3. Proscrire les eaux trop sucrées et gazeuses en phase d'effort, ainsi que café et alcool	3 PRINCIPES 1. En période chaude, la température de l'eau de boisson doit se situer entre 8 et 12°C (eau tempérée) 2. Proscrire les eaux chaudes et les eaux glacées
31°C						
31,6°C						
32,2°C						
32,8°C						
33,3°C						
33,9°C						
34,5°C						
35°C						
35,6°C						
36,1°C						
36,7°C						
37,2°C						
37,8°C						
38,3°C				250 ml toutes les 15 minutes	4. Alterner la consommation d'eaux de sources et d'eaux minéralisées. Si nécessaire ajouter des éléments minéraux, des glucides et des vitamines	3. Mettre à disposition des bouteilles d'eau pour recharger les engins incendie.
38,9°C						
39,5°C						
40°C						
40,6°C						
41,1°C						
41,7°C						
42,2°C				250 ml toutes les 10 minutes		
42,8°C						
43,3°C						
43,9°C ou plus						

Calcul des besoins en eau		
Nombre de pompier sur intervention	=	
Besoin par heure (cf tableau ci-dessus)	X	
Temps prévisible d'intervention	X	
Quantité d'eau à prévoir	=	


 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
 www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr



Fiche de surveillance feu de Forêt

Date : Lieu : C.I.S d'appartenance :
 Nom : Prénom : Age : Grade :
 Heure de prise en charge : Fréquence cardiaque : (220-Age)-40%

Si Fréquence cardiaque de repos > (220-Age)-40% → Arrêt

TA mmHg Tas ≥ ou ≤ 30 points par rapport à sa Tas habituelle → Arrêt
 Tas ≥ 170 mmHg ou si Tas ≤ 90mmHg

SpO2 % (Sans O2) Si SpO2 < 95% → Arrêt

Glycémie g/l Si Glycémie < 0.8g/l → Arrêt

SpCO % Si > 3% non-fumeur → Arrêt
 Si > 8% Fumeur

T° centrale °C Si T° ≥ 38° → Arrêt

Epuisement Non Oui (Cocher les cases correspondantes) Si Oui → Arrêt

Soif Non Oui

Rougeur/Pâleur Non Oui (Si ses 3 items sont cochés !!!) → Arrêt

Orifice nasale et/ou buccal noir (sûle) Non Oui

Dernière collation A plus 8 heures Non Oui → Arrêt

Comportement Inhabituel ou plainte Somatique Non Oui → Arrêt

Durée de contact avec la fumée d'incendie (Heure et minute) :

Fiche remplie par MSP/ISP : Destination si évacuation :



Fiche de surveillance feu Urbain

Date : _____ Lieu : _____ C.I.S d'appartenance : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____ Grade : _____

Heure de prise en charge : _____ Fréquence cardiaque : (220-Age)-40%

Si Fréquence cardiaque de repos > (220-Age)-40% → Arrêt

TA mmHg Tas ≥ ou ≤ 30 points par rapport à sa Tas habituelle Tas ≥ 170 mmHg ou si Tas ≤ 90mmHg → Arrêt

SpO2 % (Sans O2) Si SpO2 < 95% → Arrêt

Glycémie g/l Si Glycémie < 0.8g/l → Arrêt

SpCO % Si > 3% non-fumeur Si > 8% Fumeur → Arrêt

T° centrale °C Si T° ≥ 38° → Arrêt

Epuisement Non Oui Cocher les cases correspondantes) Si Oui → Arrêt

Soif Non Oui

Rougeur/Pâleur Non Oui

Orifice nasale et/ou buccal noir (suie) Non Oui (Si 3/5 de ces items sont cochés !!!) → Arrêt

A mal à la tête Non Oui

A respiré de la Fumée Non Oui

Agitation, confusion Incohérence Non Oui → Arrêt

Durée de contact avec la fumée d'incendie (Heure et minute) :

Fiche remplie par MSP/ISP : _____ Destination si évacuation : _____

EVALUATION DES RQUES PROFESSIONNELS

<i>FACTEURS DE RISQUES</i>	<i>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE</i>	<i>ACTIONS ENVISAGEES</i>
CHIMIQUES		
PHYSIQUES EXTERNE		
TRAUMATIQUES		
PSYCHO-SOCIO-ORGANISATIONNEL		



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
 95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr

S.S.O – FICHE D'AIDE A LA DECISION INDICE DE REFROIDISSEMENT EOLIEN

L'indice de refroidissement éolien est obtenu par la juxtaposition de la T° ambiante et de la vitesse du vent. Cet indice, également appelé « WINDCHILL » indique un niveau de risque en présence de vent par temps froid. Aucun calcul n'est proposé pour des température > à 5°C.

Indice de refroidissement éolien

Températures ressenties en fonction de l'exposition au vent (°C)

Vitesse du vent (km/h)	Températures ressenties en fonction de l'exposition au vent (°C)												
	5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50	
0	5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50	
5	4	-2	-7	-13	-19	-24	-30	-36	-41	-47	-53	-58	
10	3	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	-57	-62	
15	2	-4	-11	-17	-23	-29	-35	-41	-48	-54	-60	-65	
20	1	-5	-12	-18	-24	-31	-37	-43	-49	-55	-61	-66	
25	1	-6	-12	-19	-25	-32	-38	-45	-51	-57	-63	-68	
30	0	-7	-13	-20	-26	-33	-39	-46	-52	-58	-64	-69	
35	0	-7	-14	-20	-27	-33	-40	-47	-53	-60	-66	-71	
40	-1	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	-61	-67	-72	
45	-1	-8	-15	-21	-28	-35	-42	-48	-55	-62	-68	-73	
50	-1	-8	-15	-22	-29	-35	-42	-49	-56	-63	-69	-74	
55	-2	-9	-15	-22	-29	-36	-43	-50	-57	-64	-70	-75	
60	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-43	-50	-57	-64	-71	-76	
65	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-71	-76	
70	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-71	-76	
75	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-66	-72	-77	
80	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-66	-72	-77	

Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Danger
---------------	---------------	--------------	--------

NIVEAUX DE DANGER D'UNE EXPOSITION AU FROID

Risque Faible	Peu de danger pour des expositions au froid de moins d'une heure avec peau sèche. Risque d'engelure faible. Inconfort. Risque d'hypothermie pour des expositions de longue durée sans protection adéquate.
Risque Modéré	Risque croissant pour des températures équivalentes comprises entre -25° et -40°C : La peau exposée peut geler en 10 à 30 minutes, et il faut surveiller tout engourdissement ou blanchissement du visage et des extrémités. Risques d'hypothermie pour des expositions de longue durée sans protection adéquate.
Risque élevé	Risque élevé pour des températures équivalentes comprises entre -40° et -55°C : Gelures graves possibles en moins de 10 minutes, surveiller tout engourdissement ou blanchissement du visage et des extrémités. Risque sérieux d'hypothermie pour des expositions de longue durée.
Danger	A des températures équivalentes inférieures à -55°C, la peau exposée peut geler en moins de 2 minutes. Les conditions extérieures sont dangereuses.

S.S.O – FICHE D'AIDE A LA DECISION INDICE THERMIQUE DE CHALEUR

Cet index, également appelé « HEAT INDEX », permet de déterminer la charge thermique en période chaude.

Les mesures de l'humidité relative de l'air et de la température de l'air à l'ombre sont nécessaires pour le déterminer.

Si la T° de l'air relevée est inférieure à 21°C, le calcul de l'index ne présente aucun intérêt (situation sans risque de stress thermique à priori).

Humidité relative de l'air (%)	Heat Index									
	21	23,9	26,6	29,4	32,2	35	37,8	40,6	43,3	
100	72	80	91	108						
90	71	79	88	102	122					
80	71	78	86	97	113	136				
70	70	77	85	93	106	124	144			
60	70	76	82	90	100	114	132	149		
50	69	75	81	88	96	107	120	135	150	
40	68	74	79	86	93	101	110	123	137	
30	67	73	78	84	90	96	104	113	123	
20	66	72	77	82	87	93	99	105	112	
10	65	70	75	80	85	90	95	100	105	
0	64	69	73	78	83	87	91	95	99	

Heat Index

Troubles physiologiques possibles en cas d'exposition prolongée à la chaleur et/ou avec une activité physique

80 à 90	Fatigue
90 à 104	Coup de soleil*, crampes musculaires et épuisement physique
105 à 129	Épuisement, coup de chaleur possible
130 et plus	Risque élevé de coup de chaleur / coup de soleil*

Ce tableau permet d'identifier les risques physiologiques pour une personne travaillant dans un milieu chaud.

Il ne prend en compte le port de l'EPI et devra donc être complété par les fiches permettant le calcul de la température de l'air corrigé et les fiches de gestion des temps de poses et de récupération.

Annexe 6 - Attestation



Digne-les-Bains, le

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FORMATION

ATTESTATION DE RÉUSSITE
« INFIRMIER PROTOCOLÉ ET SOUTIEN SANITAIRE OPÉRATIONNEL »

Je soussigné, colonel hors classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, vu le procès-verbal de la commission d'attribution n° en date du certifie que :

« Genre » « Prénom » « NOM »
Né(e) le « datenais » à « LIEUNAIS »

a suivi avec succès le contenu de l'unité de valeur de formation « Infirmier protocolé et Soutien Sanitaire Opérationnel » du au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

SPECIMEN

COLONEL HORS CLASSE CHRISTOPHE PAICHOUX

N° « NUMDIPL »



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

it

